

Exposition féline internationale Laufen

Du 21 au d 22 mai 2022, visité le 21 mai 2022



Conclusion

L'atmosphère calme et le traitement généralement bon des chats étaient deux des aspects positifs de l'exposition à Laufen. La plupart des animaux avaient manifestement l'habitude de la situation d'exposition et s'en accommodaient bien. On a constaté une évolution positive de l'aménagement des cages. Par rapport aux expositions précédentes, les exposants étaient bien plus nombreux à appliquer correctement les réglementations en la matière au bénéfice réel des chats.

Depuis le 1^{er} mars 2018, l'ordonnance révisée sur la protection des animaux (OPAn) est entrée en vigueur. Elle implique certaines modifications destinées à améliorer le bien-être des animaux dans le cadre des expositions. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a rédigé des fiches thématiques pour mieux préciser ces dispositions pour les différents groupes d'animaux. La fiche thématique «Protection des animaux no 18.3 Expositions de chats» a été publiée en janvier 2021. Les informations concrètes sur les races d'élevages extrêmes constituent des aspects importants de cette fiche thématique. Elle fait la distinction entre les races qui sont généralement exclues des expositions, comme le Manx, et les races dont des représentants qui présentent certaines caractéristiques ne sont pas autorisées à être exposées. Il s'agit notamment des races brachycéphales Persan, Exotic Shorthair, British Shorthair et Birman fréquemment exposées. Il est interdit d'exposer des individus présentant des signes de larmoiments chroniques

ou des difficultés respiratoires. Lors de l'exposition, on a pu observer deux représentants de ces races présentant un larmolement. Les zones nues légèrement rougies autour des yeux indiquaient un larmolement pouvant être considéré comme chronique. La PSA a pu constater l'administration de collyres à ces chats. Ils peuvent réduire ou empêcher le larmolement des chats pendant un certain temps. Il y a donc lieu de supposer qu'un nombre encore plus important de chats souffre de problèmes oculaires chroniques. Un Exotic Shorthair (la variante à poil court du Persan) souffrait apparemment de problèmes respiratoires et haletait, la gueule ouverte et la langue tirée. La fiche thématique précise que les organisateurs doivent informer à l'avance les exposants de la réglementation relative aux chats présentant des caractéristiques de contraintes dues à la sélection. Si des exposants amènent néanmoins de tels chats à l'exposition, l'organisateur doit les expulser de l'exposition. Particulièrement chez les races brachycéphales, les critères d'exclusion ne se manifestent pas obligatoirement en permanence. Autrement dit, un chat ne présente pas toujours de problèmes respiratoires ou ses yeux ne larmoient pas constamment – éventuellement sous l'influence de collyres appropriés. C'est pourquoi il ne faudrait pas se contenter de vérifier les critères d'exclusion des chats lors des contrôles à l'entrée, mais aussi contrôler régulièrement pendant l'exposition les races concernées. À Laufen, des chats Sphynx sans vibrisses et des chats Rex à vibrisses atrophiées ont été exposés. La fiche thématique indique clairement que cela n'est pas autorisé. Ce critère d'exclusion étant très facilement vérifiable, il est d'autant plus incompréhensible que ces animaux aient été exposés comme d'habitude. Les exposants et les organisateurs n'ont manifestement pas rempli leurs obligations clairement définies.

La Protection Suisse des Animaux PSA exige des responsables d'expositions et de la FFH (Fédération Féline Helvétique) qu'ils se conforment à toutes les dispositions légales et exigences de la fiche thématique de l'OSAV relatives aux expositions de chats. Il est urgent d'agir pour la protection des animaux, en particulier dans le domaine des expositions de chats qui peuvent relever des élevages extrêmes ou présenter des caractéristiques d'élevage extrême, dont les animaux ont à souffrir.

